

Organisation de l'enseignement spécialisé année 2019-2020.

Rappel : Il s'agit d'une année expérimentale, de transition pour répondre aux besoins du diocèse.

Chaque école a désormais un référent enseignant-spécialisé, mais, en raison de contraintes variées, ceux-ci ne peuvent organiser les mêmes modalités d'intervention dans toutes les écoles.

Un principe : répondre aux besoins des élèves et assurer un accompagnement de qualité auprès des équipes.

Organisation : Les demandes d'aide sont écrites pour permettre la réflexion et l'adéquation de la réponse. (cf doc « demande d'aide »)

L'organisation temporelle peut varier en fonction des besoins.

A l'appréciation des enseignants spécialisés, un certain nombre de demandes nécessiteront un temps d'échange et de regards croisés entre enseignants-spécialisés, enseignants-référents, psychologue de la DDEC et coordinatrice éducation inclusive (commission éducation inclusive).

Ce travail d'analyse concertée est prévu chaque lundi de retour de vacances.

Cadre d'intervention :

2 formes d'intervention sont envisagées et mises en œuvre par l'enseignant spécialisé :

Cadre 1 :

- observation et évaluation des besoins et potentialités des élèves.
- accompagnements des élèves avec les enseignants. (co-projets/co-interventions...)
- co-élaboration GevaSCO, PPRE....
- coordination des aides si besoin (supports facilitant la coordination, contacts avec les partenaires...)

Cadre 2 :

- observation et évaluation des besoins et potentialités des élèves.
- co-élaboration GevaSCO, PPRE....
- coordination des aides si besoin (supports facilitant la coordination, contacts avec les partenaires...)

L'appréciation de la forme d'intervention à retenir revient à l'enseignant spécialisé, dans un souci d'articulation des interventions et des besoins du terrain.

De même, il appartient à chaque enseignant spécialisé d'évaluer l'urgence d'une situation et d'agir en conséquence .